

Conseil en développement



Indice de coût de revient UFL au 2ème trimestre 2023

26 octobre 2023

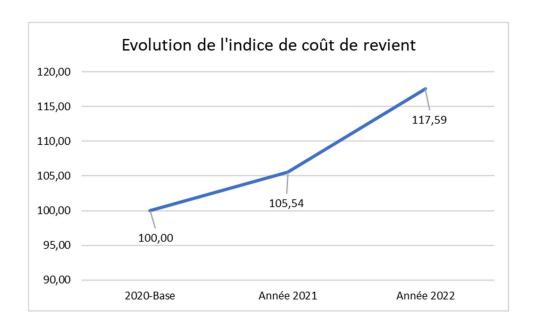


1-PREAMBULE

Dans la suite des travaux de réalisation d'un indice de coût de revient UFL, cette note des synthèse précise la mise à jour de l'indice pour le 2ème trimestre de l'année 2023.

Les sources de collecte des indices officiels, de même que la méthode de pondération pour aboutir à l'indice UFL, ont été explicités dans les rapports de synthèse précédent et restent inchangés.

Pour rappel, l'indice de coût de revient UFL pour l'année 2022 est de 117,59. Le coût de revient de la profession a augmenté de +17,59% par rapport à 2020 et de +11,42% par rapport à 2021.





2 - DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1 -Sources des indices officiels

Les sources des indices officiels sont les suivantes :

- INSEE
- Le Moniteur
- Comité National Routier
- France Assureurs
- Banque de France

2.2 -Calcul de l'évolution de l'indice de coût de revient UFL

Les indices officiels mensuels ou trimestriels sont recueillis de janvier 2020 à juin 2023. Il est ensuite calculée une moyenne des indices officiels, afin d'aboutir, par pondération des composantes de coûts, à l'indice de coût de revient.

Pour le calcul de l'évolution de l'indice, la méthode retenue est la suivante :

- Une évolution en moyenne annuelle compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente. Cette méthode donne l'indice officiel de l'année étudiée par rapport à la base 100 qui est la moyenne de 2020. Ceci représente l'indice définitif.
- Une évolution en moyenne trimestrielle compare la valeur moyenne de l'indice pour un trimestre donné par rapport à la base 100 qui est la moyenne de 2020.



2.3 - Changements méthodologiques en 2023

2.3.1 - Arrêt de la production de l'indice n°010599836 par l'INSEE

La série « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Construction (NAF rév. 2 section F) - Base 100 en 2016 » a été arrêtée fin 2022.

A la place, il est proposé et retenu la même nature et la même appellation pour cet indice, excepté que la base 100 n'est plus celle de 2016 mais de 2020.

L'historique des données nécessaires, pour « Indice du coût du travail - Salaires et charges - Construction (NAF rév. 2 section F) - Base 100 en 2020 – n°010762002 », a été intégré et les calculs ont été établis à partir de cette nouvelles série.

2.3.2 - Arrêt de la production de l'indice trimestriel du taux de crédit aux entreprises / Equipement par la Banque de France

La Banque de France a changé la forme de ses parutions statistiques depuis le 4ème trimestre 2022. Il était fait état d'un rapport mettant en exergue le taux de crédit aux entreprises / Equipement.

La donnée concernant le taux de crédit est toujours obtenue à partir d'un document de la Banque de France, appelé Financement des entreprises. La rubrique retenue est le financement des entreprises par crédit bancaire.



3 -INDICE AU 2EME TRIMESTRE 2023

L'indice de coût de revient UFL pour le 2ème trimestre 2023 est de 123,00.

Ce qui signifie que la valeur moyenne de l'indice pour la 2ème trimestre 2023 est supérieure de 23% par rapport à la valeur moyenne de l'indice pour l'année 2020.

Autrement formulé, l'indice coût de revient UFL augmente au 2ème trimestre 2023 de +4,6% par rapport à l'année 2022 (Détail calcul : (123,00-117,59) / 117,59).

Indice UFL							
Dernière mise à jour	26 octobre 2023						
Période	Indice UFL		Méthode calcul				
2020-Base	100,00		(moyenne 12 mois 2020)				
2021-T1	-						
2021-T2	-						
2021-T3	-						
2021-T4	-						
Année 2021	105,54		(moyenne 12 mois 2021)				
2022-T1	113,76		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
2022-T2	117,96		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
2022-T3	119,38		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
2022-T4	119,36		(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
Année 2022	117,59		(moyenne 12 mois 2022)				
2023-T1	122,64	(p)	(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
2023-T2	123,00	(p)	(moyenne trimestre par rapport à base 100 moyenne 2020)				
(p) : provisoire							



3.1 - Détail du calcul de l'indice au 2ème trimestre 2023

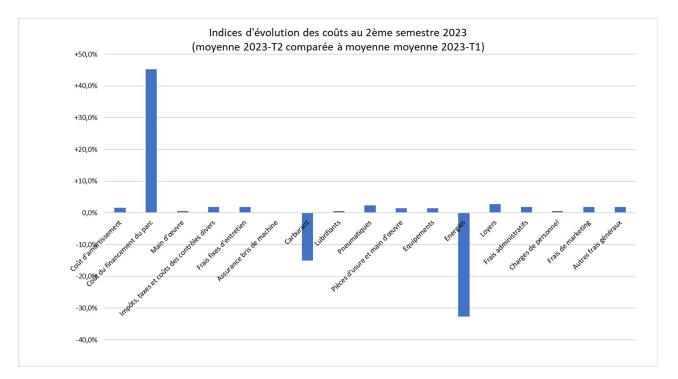
	2 TRI 2023					
	Moyenne 2 TRI 2023	Evolution indice 2 TRI 23 par rapport 2020	35 Tonnes / 2 essieux	50 Tonnes / 3 essieux	70 Tonnes / 4 essieux	100 Tonnes / 4 essieux
Coût d'amortissement et de financement pour une grue						
Coût d'amortissement	1,5116	131,02	32,8	34,7	37,6	38,1
Coût du financement du parc	4,1367	348,35	5,7	6,0	6,6	7,3
Autres coûts directement liés au parc						
Main d'œuvre						
Main d'œuvre	105,9000	105,74	36,0	30,9	27,1	24,3
Impôts, taxes et coûts des contrôles divers	117,5333	113,63	1,0	1,0	1,0	1,0
Frais fixes d'entretien	117,5333	113,63	4,0	3,8	4,7	4,9
Assurance bris de machine	1 290,3000	113,90	2,2	2,4	2,5	2,8
Coût d'utilisation du parc						
Carburant	196,2033	143,40	13,4	13,8	12,5	13,9
Lubrifiants	112,8500	116,65	0,3	0,3	0,3	0,4
Pneumatiques	116,5100	119,40	2,8	3,2	3,5	3,2
Pièces d'usure et main d'œuvre	126,7333	125,53	0,9	1,1	1,0	0,9
Equipements (élingues, manilles)	126,7333	125,53	0,9	0,8	0,9	1,0
Frais généraux non directement liés au parc						
		111,611	21,819	24,8	25,8	26,784
Energies	176,2333	169,33				
Loyers (agences, bureaux, siège)	131,8100	113,84				
Frais administratifs (assurances autre que Bris de machine, honoraires, manager	117,5333	113,63				
Charges de personnel autres que celles des grutiers	105,9000	105,74				
Frais de marketing	117,5333	113,63				
Autres frais généraux	117,5333	113,63				
			121,85	122,78	123,51	124,56
Nombre de grues dans l'échantillon			158	161	120	99 538
Indice de coût	de revien	t pondéré	par catégo	orie de gru	e mobile:	123,00



3.2 - Evolution au 2ème trimestre 2023 par rapport au 1er trimestre 2023

L'indice trimestriel de coût de revient UFL passe de 122,64 à 123,00 au 2^{ème} trimestre 2023, soit une augmentation modérée qui conjugue deux phénomènes :

- Une continuité dans l'augmentation de la majorité des composantes de coûts, y compris les coûts d'amortissements, de financement et les charges de personnel
- Une baisse significative du carburant et de l'énergie après plusieurs mois de hausses successives







4 - EVOLUTION DES COMPOSANTES DE COUTS AU 2EME

TRIMESTRE 2023 PAR RAPPORT A 2020

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des indices officiels selon la méthode d'évolution en moyenne trimestrielle, par rapport à la moyenne de l'année 2020.

Evolution des composantes de coûts de revient							
(moyenne au 2ème trimestre 2023 comparée à moyenne année 2020)							
Coût d'amortissement et de financement pour une grue	Coût d'amortissement	+31,0%					
	Coût du financement du parc	+248,4%					
	Main d'œuvre	+5,7%					
Autres coûts directement	Impôts, taxes et coûts des contrôles divers	+13,6%					
liés au parc	Frais fixes d'entretien	+13,6%					
	Assurance bris de machine	+13,9%					
	Carburant	+43,4%					
	Lubrifiants	+16,7%					
Coût d'utilisation du parc	Pneumatiques	+19,4%					
	Pièces d'usure et main d'œuvre	+25,5%					
	Equipements	+25,5%					
	Energies	+69,3%					
	Loyers	+13,8%					
Frais généraux non	Frais administratifs	+13,6%					
directement liés au parc	Charges de personnel	+5,7%					
	Frais de marketing	+13,6%					
	Autres frais généraux	+13,6%					



Le graphe ci-dessous montre une évolution forte du coût d'amortissement (lié à la valeur des immobilisations, représenté par l'indice IM de l'INSEE), du carburant et des énergies.

Le coût du financement du parc reflète l'augmentation du taux de crédit des équipements pour les entreprises.

